

## SUD EXPO RADIO 2021- Le Thor 24/10/2021 - Marché de l'occasion- Règlement

---

Le présent règlement apporte aux exposants des informations pratiques et précise quelques règles de base à respecter pour le bon déroulement du salon.

### **Exposants-Marché de l'occasion**

Le marché de l'occasion est réservé à des exposants non professionnels.

### **Considérations sanitaires :**

Avant de procéder à sa réservation, l'exposant est informé qu'**il devra présenter un pass sanitaire valide** pour pénétrer dans les lieux de l'exposition.

### **Objets mis à la vente :**

Les objets mis à la vente doivent avoir un rapport avec l'activité radioamateur et/ou les loisirs numériques.

Sont interdits:

- La vente de matériel neuf.
- La vente de matériels dont la détention ou l'utilisation sont réglementées ou interdites.

En cas de non respect de ces dispositions, et après rappel au règlement par l'ARV84, l'exposant sera prié de libérer le stand sans dédommagement ou remboursement d'aucune sorte.

### **Réservations :**

Les réservations sont nominatives: les réservations groupées ne sont pas autorisées.

Elles devront être faites exclusivement en ligne sur le site de l'ARV.

Elles ne seront considérées comme définitives qu'après vérification de l'encaissement.

Elles seront satisfaites par ordre chronologique et possibles jusqu'à concurrence de la capacité de la zone d'exposition.

### **Attribution des emplacements :**

Les emplacements seront définis par l'ARV84, aucun emplacement particulier ne peut-être exigé par l'exposant.

### **Tarifs :**

Les tables mises à disposition ont pour dimension 0,80 m X 1,20 m. La réservation minimale est de une table et maximale de 4 tables. Le coût de la réservation d'une table est fixé à 12 €.

Le paiement sera obligatoirement fait au moment de l'inscription, de préférence par paiement Paypal, par carte bancaire (solution possible après avoir opté pour le choix Paypal) et à défaut par virement bancaire.

L'entrée exposant au salon qui est fixée à 5 €/personne sera réglée en même temps que l'inscription. Les personnes accompagnant le vendeur s'acquittent également à l'avance du droit d'entrée exposant, sauf les personnes de sexe féminin dont l'entrée est gratuite. Chaque ticket d'entrée exposant donne droit à participer à la tombola.

### **Sécurité, Responsabilité.**

- L'exposant et les personnes l'accompagnant devront porter obligatoirement une masque à l'intérieur du Salon. L'exposant devra veiller à la qualité de l'hygiène des produits exposés. Il devra les désinfecter régulièrement. Il pourra mettre à disposition des visiteurs un flacon de gel hydroalcoolique. Chaque exposant devra désigner un référent « COVID -19 » qui pourra être lui même ou bien une personne l'accompagnant.

- L'exposant fera en sorte que son stand soit organisé afin de ne pas gêner la circulation dans les allées et de ne pas surcharger les tables. Il devra réduire le poids du matériel si l'organisateur le lui demande.
- Le matériel mis à la vente est sous l'entière responsabilité du vendeur. L'ARV84 ne saurait être tenue pour responsable de tout litige survenant dans les transactions concernant le marché de l'occasion.
- L'exposant devra assurer une présence permanente sur son stand. En cas de vol la responsabilité de l'ARV84 ne pourra pas être engagée.
- Alimentation électrique de certains équipements mis à la vente : **IMPORTANT**: Les organisateurs n'assurent pas l'alimentation secteur, les exposants apporteront rallonges, multiprises, protection des câbles et de l'adhésif afin de respecter les normes en vigueur.

#### **Horaires :**

- Les exposants pourront préparer leur stand la veille à partir de 19h30 et/ou le dimanche matin de 6h à 8h 45.
- La salle sera fermée pendant la nuit, un gardiennage est prévu.
- Le salon est ouvert au grand public à partir de 9h, il sera fermé à 17h.
- Les exposants pourront remballer leur stand à partir de 17h,
- Le stand devra être libéré de tous déchets en fin de manifestation.

#### **Accès à la salle – chargement – déchargement**

- À son arrivée, il sera remis à l'exposant un badge nominatif (qu'il devra restituer à la fin de la manifestation), son ou ses tickets d'entrée exposant et une copie dudit règlement à émarger pour acceptation.
- L'accès à la salle le matin du salon étant rendu difficile en raison du nombre important d'intervenants, il est recommandé aux exposants de s'équiper de chariots pour faciliter la préparation de leur stand.
- L'ARV84 demande à chacun de faire preuve de calme, de discipline et de patience pour le bien de tous.
- Il est recommandé aux exposants de prendre en considération le risque de vol de matériel dans les véhicules en stationnement et pendant les opérations de chargement-déchargement.

#### **Désistement - remboursement**

En cas de désistement jusqu'au 17 octobre compris, le montant de la réservation sera remboursé à l'intéressé, déduction faite des frais d'encaissement. Au delà de cette date, le remboursement ne sera plus possible, sauf exception à la discrétion de l'organisateur.

**LA RÉSERVATION ACCOMPAGNÉE DE SON PAIEMENT IMPLIQUE QUE L'EXPOSANT A PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET QU'IL L'ACCEPTE.**

## **Engagement de l'exposant à remplir à son arrivée sur le salon**

**Je soussigné, .....**

**demeurant .....**

**reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte.**

**Le Thor le**